

Association les Dégloutons ©  
8 avenue Gambetta  
78100 Saint Germain-en-laye  
Port : 06-83-15-96-54  
@ : [associationlesdegloutons@gmail.com](mailto:associationlesdegloutons@gmail.com)  
[www.lesdegloutons.com](http://www.lesdegloutons.com)



## Le Tour du SLA'C Samedi 28 mai 2022

### Règlement de la manifestation

---

#### Article 1 – Nature de la manifestation - Organisateur

Le **Tour du SLA'c du Bourget** est une manifestation cycliste à caractère non compétitif, organisée sur route ouverte à la circulation publique, et durant laquelle chaque cycliste demeure placé sous sa seule responsabilité comme s'il pratiquait le vélo à titre individuel.

Ouverte à tout type de vélo y compris les vélos à assistance électrique, elle a pour singularité de regrouper des malades de la Sclérose Latérale Amyotrophique (« SLA ») - qui seront entourés d'un peloton d'amis, de proches et de personnels soignants et participeront en vélo adapté au stade de leur maladie - et des cyclistes venus de tous horizons avec leur propre vélo, pour tous ensemble « *faire un pied de nez à la SLA* ».

Cette manifestation vise ainsi à :

- (i) créer un mouvement collectif pour amplifier la mobilisation autour de la SLA, et contribuer à faire connaître la maladie ;
- (ii) lever des fonds pour l'achat d'un ou plusieurs vélos adaptés pour les Personnes à Mobilité Réduite ;
- (iii) créer une connexion entre les malades et les aidants familiaux autour des valeurs du sport et du dépassement de soi, et ainsi lutter contre le phénomène d'isolation sociale ; et
- (iv) promouvoir le tourisme PMR et ses possibilités, dans le cadre unique du lac du Bourget et de ses montagnes.

Le **Tour du SLA'c du Bourget** est organisé par l'Association les Dégloutons©, association loi de 1901 immatriculée au Registre National des Associations sous le N° W783011951 (SIRET N°90780522000015 - contact : « [associationlesdegloutons@gmail.com](mailto:associationlesdegloutons@gmail.com) »).

## **Article 2 – Date et lieu**

Le départ sera donné le **samedi 28 mai 2022**, à 10h, sur la commune d'Aix-les-Bains (73100), au niveau de la plage du Rowing, au début de la piste cyclable. Le départ sera précédé d'un briefing à un horaire qui sera précisé sur le site internet de l'association les Dégloutons <https://www.lesdegloutons.com/>

L'arrivée se fera dans la commune de Brison-Saint-Innocent (73100), au niveau de la salle municipale.

Le départ et l'arrivée étant distants d'environ 10 kms, chaque participant devra prendre ses dispositions pour pouvoir rallier l'un depuis l'autre. Il n'y aura pas de navette assurée par l'organisateur entre Brison-Saint-Innocent et Aix-les-Bains.

## **Article 3 – Inscription**

L'inscription est obligatoire pour pouvoir participer à la manifestation.

Par son inscription, le participant confirme qu'il a pris connaissance du présent règlement, qu'il en accepte tous les termes sans réserve et qu'il s'engage à le respecter.

### **3.1 Conditions pour pouvoir participer**

Cette manifestation est ouverte à tous les cyclistes âgés de 18 ans et plus, ainsi qu'aux mineurs de 15 à 17 ans justifiant d'une autorisation parentale et placés sous la garde d'un adulte pendant toute la durée de la manifestation.

### **3.2 Modalités d'inscription**

Les inscriptions se font en ligne sur le site Internet de l'association les Dégloutons <https://www.lesdegloutons.com/> et y seront ouvertes jusqu'au samedi 21 mai 2022 à minuit.

La clôture des inscriptions intervient dès que le nombre maximal de participants est atteint, soit 200 personnes.

Les inscriptions sur place seront possibles lors de la permanence la veille de la manifestation, voire exceptionnellement le matin de la manifestation, dans la limite du nombre maximum de participants autorisés.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription la veille ou le jour de l'épreuve si elle est jugée compromettante au bon déroulement de la course.



Chaque participant inscrit se verra attribuer un dossard/gilet de signalisation. Le retrait des dossards se fera le vendredi 27 mai de 17h à 20h à la MJC d'Aix les Bains, au 4 rue Vaugelas - 73100 Aix-les-Bains.

### **3. Droits d'inscription**

Le droit d'inscription est fixé à 25€.

Les inscriptions prises sur place la veille ou le jour de la manifestation seront à régler par chèque à l'ordre de l'association Les Dégloutons.

Une inscription ne sera validée qu'après règlement du droit d'inscription et fourniture des pièces justificatives éventuellement nécessaires. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

#### **3.4 Interdiction de cession ou transfert**

L'inscription est personnelle et nominative, et aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Il est interdit de céder, transférer ou donner son inscription ou son dossard à une autre personne, à peine d'engager la responsabilité de toute personne méconnaissant cette interdiction.

#### **3.5 Remboursement**

**Toute inscription est ferme et définitive et aucun remboursement ne sera effectué, y compris en cas de modification ou d'annulation de la manifestation par l'organisateur pour raison impérieuse.**

Les participants contraints de devoir annuler leur inscription pour raison impérieuse pourront demander le remboursement de leur inscription, sur présentation d'une demande motivée accompagnée de tous justificatifs appropriés.

### **Article 4 – Modification ou annulation de la manifestation**

L'organisateur se réserve le droit de modifier voire d'annuler la manifestation en cas de force majeure (conditions météorologiques, impératifs sanitaires, conditions de circulation, ...) ou de toute autre circonstance susceptible de compromettre le bon déroulement ou la sécurité de la manifestation.

## **Article 5 – Parcours**

Le parcours représente un trajet total d'environ 40 kms et 600 m de dénivelé. Il est en totalité sur des routes ouvertes à la circulation publique.

Le détail du parcours sera mis à disposition sur le site Internet de l'association les Dégloutons <https://www.lesdegloutons.com/>

Si nécessaire, l'organisateur mettra en œuvre des dispositifs visuels visant à baliser le parcours à certains endroits clés.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le tracé de la course pour des raisons de sécurité, de force majeure ou pour toute autre raison qui serait imposée par les autorités publiques ou les communes traversées.

Chaque participant demeure libre de ne faire qu'une partie du parcours ou d'interrompre celui-ci si et quand il le juge utile. Il est précisé que l'organisateur n'assurera pas de suivi des participants sur le parcours, et notamment pas de registre des départs ni de registre des arrivées.

## **Article 6- Déroulement de la manifestation - Sécurité des participants**

### **6.1 Port du casque**

Le port d'un casque à coque rigide durant toute la durée de l'épreuve est obligatoire pour tous les participants.

### **6.2 Code de la route**

La manifestation se déroulant sur l'ensemble du parcours sur des voies ouvertes à la circulation publique, chaque participant s'engage à respecter strictement et en toutes circonstances le code de la route et engage sa responsabilité en cas de non-respect de ce dernier.

La présence de signaleurs à certains points du parcours ne signifie en aucun cas que la circulation publique est interrompue ou que la route est réservée à la manifestation. Les participants devront respecter les indications et consignes pouvant être données par les signaleurs.

### **6.3 Participants en situation de handicap**

Chaque participant en situation de handicap doit être autonome pendant la course, et disposer de son propre véhicule, afin de pouvoir être assisté en cas de situation d'urgence, ou de nécessité de faire une ou plusieurs étapes en voiture plutôt qu'à vélo.

### **6.4 Dépannage et véhicule suiveur**

L'organisateur ne fournira pas ni n'assurera d'assistance technique, que ce soit au départ, à l'arrivée ou sur le parcours. Il appartient à chaque participant de disposer d'un vélo en bon état de marche et d'entretien. Chaque participant devra être en mesure d'assurer son propre dépannage mécanique sur le parcours, notamment contre les risques de crevaison. Les véhicules suiveurs, autres que ceux enregistrés par l'organisation, sont interdits.

### **6.5 Respect de l'environnement - Déchets**

Les participants doivent adopter en toutes circonstances un comportement respectueux de l'environnement.

Il est strictement interdit de jeter des déchets (papiers, emballages, gels, ...) sur le parcours.

Des poubelles de tri seront disponibles au départ, aux étapes, ainsi qu'à l'arrivée.

### **6.6 Sécurité et fin de course**

Chaque participant s'engage à se conformer aux directives de l'organisateur, des signaleurs ainsi que, le cas échéant, des services de police et de gendarmerie et des services de secours.

Un véhicule « ouvreur » précédera le convoi.

Un véhicule « balai » assurera la fin de la manifestation sur le parcours. Tout cycliste dépassé par la voiture balai ne disposera plus de la présence des signaleurs sur le parcours, mais pourra décider de poursuivre le parcours sous sa responsabilité et en respectant strictement le Code de la Route.



## **Article 7 – Responsabilité - Assurance**

### **7.1 Acceptation des risques & responsabilité**

Chaque participant accepte les risques inhérents à sa participation à cette manifestation cycliste, notamment les risques en matière de santé, de chute et de collision, ainsi que les risques liés au trafic routier et aux conditions atmosphériques.

Il est de la responsabilité de chaque participant de s'assurer, avant de participer à la manifestation et même si celle-ci est à caractère non compétitif, qu'il est apte à l'effort physique requis pour participer à cette dernière, notamment eu égard à sa longueur et au dénivelé. En aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu responsable pour les accidents ou problèmes de santé d'un participant liés à sa participation à la manifestation.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de problème de santé ou de dommage subi par un participant, notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation à la manifestation se fait sous l'entière responsabilité du participant, avec renonciation à tout recours contre l'organisateur pour tout dommage corporel, matériel et immatériel, consécutif ou non-consécutif, subi durant ou au titre de la manifestation, en ce notamment compris en cas de vol ou de dégradation de matériel.

### **7.2 Assurances**

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la Mutuelle d'Assurances Saint Christophe (numéro de contrat 0000010938920104).

Il incombe à chaque participant de s'assurer qu'il dispose à titre personnel de couvertures d'assurances adéquates le garantissant à la fois au titre de la responsabilité civile qu'il pourrait encourir lors de sa participation à la manifestation et des dommages corporels, matériels et immatériels qu'il pourrait subir dans le cadre de sa participation à la manifestation. En particulier, l'attention des participants ne possédant pas d'assurance individuelle accident adaptée à la pratique cycliste est attirée sur l'intérêt de souscrire une assurance incluant ce type de garanties, étant observé que les participants licenciés d'une fédération sportive cycliste bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence.



## **Article 8 – Droit à l'image**

La manifestation fera l'objet d'enregistrements photographiques, vidéos et sonores, tant de la part de l'organisateur et des participants que de la part de médias couvrant l'événement.

En s'inscrivant et en prenant part à la manifestation chaque participant consent expressément et donne son accord à l'organisateur pour que son image puisse être reproduite et utilisée sur tout support et en tous lieux, à titre gratuit, à des fins de retransmission et de promotion de la manifestation sous toutes ses formes (réseaux sociaux, vidéos, photos, sites internet, etc...).

## **Article 9 – Informatique et libertés**

Conformément à la législation en vigueur, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur les données informatisées personnelles le concernant, droit qui peut être exercé par courriel envoyé à l'adresse suivante :

« [associationlesdegloutons@gmail.com](mailto:associationlesdegloutons@gmail.com) ».

L'organisateur s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par les participants à l'épreuve, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Les informations recueillies auprès des participants sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les besoins de l'organisation et du déroulement de la manifestation. En aucun cas, l'organisateur ne transmettra ces données à des tiers.

\*  
\* \*